



Assurance-accidents

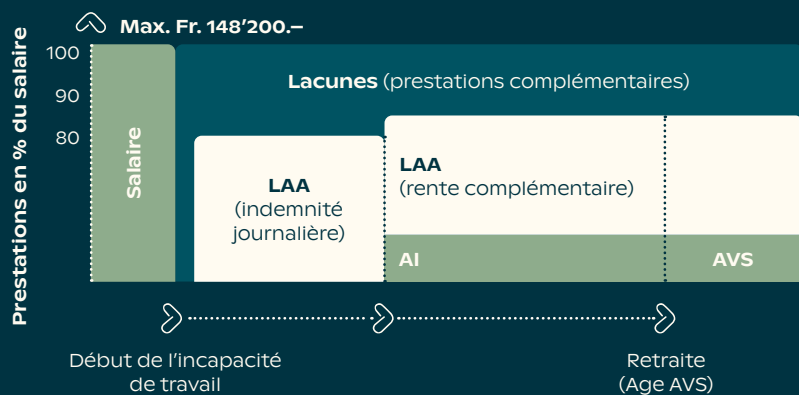
Sécurité et simplicité

- › Conformément à la Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), en votre qualité d'employeur vous avez l'obligation d'assurer votre personnel contre les conséquences économiques d'accidents et de maladies professionnelles.

Nous mettons à votre disposition une large palette de solutions comprenant aussi bien la couverture obligatoire LAA qu'une protection améliorée sur mesure (assurance-accidents complémentaire à la LAA).

⇒ Indemnités journalières

Couverture du 80% du salaire dès le 3^e jour après l'accident jusqu'au salaire maximal LAA s'élevant à Fr. 148'200.- par personne et par année.



⇒ Invalidité/décès

- Rentes d'invalidité ou de survivants.
- Indemnité pour atteinte à l'intégrité et allocation pour impotent.

⇒ Frais de traitement

- Soins ambulatoires.
- Séjour hospitalier en chambre commune.
- Frais de transport, voyage, sauvetage.
- Moyens auxiliaires.

⇒ Nos atouts

- **Groupe Mutuel Assistance** inclus gratuitement: **24h/24, 7j/7**, des professionnels vous apportant un soutien ainsi qu'une assistance immédiate et efficace, en cas d'accident en Suisse ou à l'étranger.
- Une solution complète d'assurances en complément à la LAA.
- Notre renonciation au droit de résilier sur sinistre.
- Notre expérience dans la gestion et la prévention en matière d'accidents.



Assurance-accidents complémentaire à la LAA

Pour offrir une couverture idéale à vos employés, complétez la couverture légale LAA grâce aux options proposées par notre assurance-accidents complémentaire. Vous pouvez opter pour l'un de nos packages prédéfinis ou vous orienter vers une solution sur mesure.

⇒ Indemnités journalières

Couvertures possibles:

- Salaire LAA assurable jusqu'à 100% (maximum Fr. 148'200.-).
- Salaire AVS assurable à hauteur de 80%, 90% ou 100% (jusqu'à un maximum de Fr. 500'000.-).
- Indemnités journalières versées pendant le délai d'attente légal de 2 jours.

⇒ Invalidité ou décès

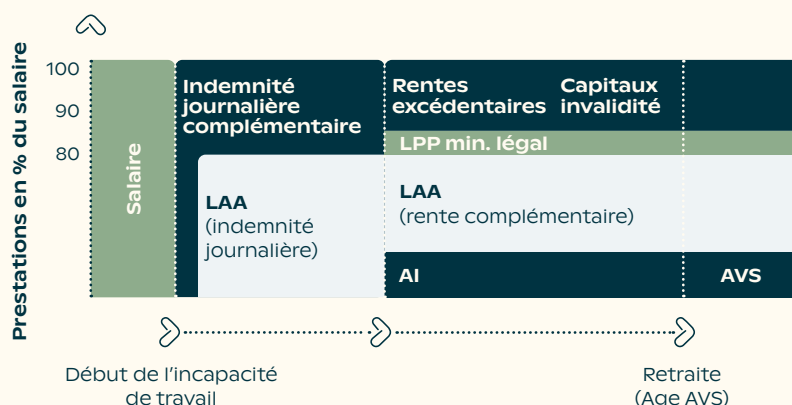
- Capital en cas d'invalidité et/ou de décès.
- Rentes d'invalidité/de survivants pour le salaire excédentaire.
- Couverture des dommages esthétiques.
- Indemnisation des frais de réadaptation à une autre profession.

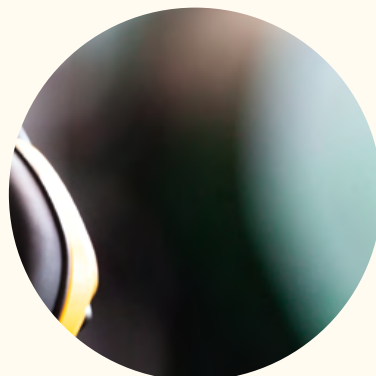
⇒ Frais de traitement

- Couverture illimitée dans le monde entier.
- Séjour hospitalier en chambre semi-privée ou privée.
- Médecine alternative, frais de transports, etc.

⇒ Couverture de la réduction opérée par la LAA

Couverture des réductions opérées sur les prestations LAA dues à une faute grave de l'assuré ou à des entreprises téméraires, à l'exception des délits.





⇒ Nos packages prédéfinis

Optez pour l'une des solutions prédéfinies englobant tout ou partie de nos prestations.

Couvertures complémentaires à la LAA

Couverture	Pack ☆	Pack ☆☆	Pack ☆☆☆	Pack ☆☆☆☆
Indemnité journalière complémentaire (max: Salaire LAA = Fr. 148'200.-)			10% dès le 31 ^e jour	10% dès le 31 ^e jour
Indemnité journalière excédentaire (sal. dès Fr. 148'200.-; max. Fr. 500'000.-)			90% dès le 31 ^e jour	90% dès le 31 ^e jour
Capital en cas d'invalidité (exemple à 100%)	1 x salaire AVS avec progression 350%	1 x salaire AVS avec progression 350%	1 x salaire AVS avec progression 350%	1 x salaire AVS avec progression 350%
Capital en cas de décès	1 x salaire AVS	1 x salaire AVS	1 x salaire AVS	2 x salaire AVS
Frais de traitement				Hospitalisation en division privée
Couverture de la réduction opérée par la LAA	Prise en charge des réductions LAA	Prise en charge des réductions LAA	Prise en charge des réductions LAA	Prise en charge des réductions LAA
Risques(s) couvert(s)	Uniquement AP*	AP* + ANP**	AP* + ANP**	AP* + ANP**

*Accidents professionnels **Accidents non professionnels

groupemutuel

Group Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 CH-1919 Martigny 0848 803 777 / groupemutuel.ch

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA
 Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
 Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie
 Fondation Opsion Libre Passage / Fondation Collective Open Pension

